



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL n°7

Saison 2026/2027

Consultations par voie électronique

Dates de la consultation : du 30 juillet 2026 au 5 août 2026

CIVILITÉS

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Comité de Direction tient à exprimer son soutien à M. Laurent LEFEBVRE, Président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, à la suite du décès de sa maman.

Les membres du Comité de Direction lui présentent, ainsi qu'à sa famille et à ses proches, leurs plus sincères condoléances et l'assurent de toute leur sympathie dans cette douloureuse épreuve.

MEMBRES CONSULTÉS

M. Jean-Claude LEROY
M. Laurent DURÉCU
M. Régis BETHENCOURT
M. Madani FERHATI
Mme Karima CHERKAOU
Mme Laetitia HANOUE
M. Antoine LOUET
M. Patrick COQUELET
Mme Charlotte CANU
M. Issa COULIBALY
M. Nourredine BOUCHLAGHEM
M. Alexis BELHACHE
M. Mickaël BUNEL

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-Maritime autorisant les consultations écrites par voie électronique du Comité de Direction, plusieurs consultations ont été organisées entre le 30 juillet et le 5 août 2026.

Elles avaient pour objet de permettre au Comité de Direction de se prononcer sur :

- le renforcement des commissions départementales dans le cadre de l'appel à candidatures pour la saison 2026/2027 ;
- plusieurs demandes d'entente entre clubs pour la saison 2026/2027 ;
- une demande de cessation d'activité d'un club.

Les consultations ont été organisées au fur et à mesure de l'instruction des dossiers, afin de permettre aux commissions et aux clubs concernés de poursuivre leurs démarches dans les meilleurs délais.

Dans un souci de lisibilité et de cohérence, le présent procès-verbal regroupe les décisions adoptées par thématique, tout en retraçant l'ensemble des consultations électroniques organisées au cours de la période précitée.

Les décisions du Comité de Direction sont présentées ci-après.

I. RENFORCEMENT DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES

Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé afin de renforcer les commissions départementales pour la saison 2026/2027, le District de Football de Seine-Maritime a enregistré cinq candidatures en vue d'intégrer la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Conformément à la procédure arrêtée par le Comité de Direction, chaque candidature a fait l'objet d'un examen préalable par le Président de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes, qui a conduit un entretien avec chaque candidat et transmis un avis motivé au Comité de Direction.

Les consultations écrites par voie électronique se sont déroulées entre le 30 juillet et le 5 août 2026, au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des candidatures ainsi que des avis motivés transmis par le Président de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes, le Comité de Direction décide de désigner :

- M. Nicolas DUHAMEL ;
- M. Marc LEBIGOT ;
- M. Jason COLLEATTE ;
- M. Clément FERDINAND, membres de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes.

La candidature qui n'a pas été retenue dans le cadre de cette campagne de recrutement ne fait pas l'objet d'une désignation.

Les présentes désignations prennent effet à compter de la présente décision.

Commission Départementale des Compétitions Féminines

Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé afin de renforcer les commissions départementales pour la saison 2026/2027, le District de Football de Seine-Maritime a enregistré une candidature en vue d'intégrer la Commission Départementale des Compétitions Féminines.

Conformément à la procédure arrêtée par le Comité de Direction, le dossier de candidature a fait l'objet d'un examen préalable par la Présidente de la Commission Départementale des Compétitions Féminines, qui a conduit un entretien avec la candidate et transmis un avis favorable motivé au Comité de Direction.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Après avoir pris connaissance du dossier de candidature ainsi que de l'avis favorable motivé transmis par la Présidente de la Commission Départementale des Compétitions Féminines, le Comité de Direction décide de désigner :

- Mme Alice DELMARRE, membre de la Commission Départementale des Compétitions Féminines.

La présente désignation prend effet à compter de la présente décision.

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DES COMMISSIONS

Le Comité de Direction remercie l'ensemble des personnes ayant présenté leur candidature pour leur engagement et l'intérêt porté aux missions du District de Football de Seine-Maritime.

Nous vous rappelons que la Commission Départementale d'Appel ainsi que la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont toujours à la recherche de nouveaux membres. Vous pouvez adresser votre candidature à l'adresse suivante : district@dfsm.fff.fr.

II. VIE DES CLUBS

Demandes d'entente et cessation d'activité

Dans le cadre de ses attributions, le Comité de Direction a été consulté par voie électronique entre le 3 et le 4 août 2026 afin de se prononcer sur plusieurs demandes relatives à la vie des clubs pour la saison 2026/2027.

Demandes d'entente

Après examen des dossiers présentés et des pièces justificatives produites, le Comité de Direction décide d'approuver les ententes suivantes pour la saison 2026/2027 :

- CAUX FC / AS OUVILLAISE – Catégorie U13 ;
- AS CANTON D'ARGUEIL / AS VALLÉE DE L'ANDELLE – Catégorie U18 ;
- FC SOMMERY / FC DE LA VARENNE – Catégorie U18 ;

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



- FC SOMMERY / FC DE LA VARENNE – Catégorie Vétérans ;
- ES TOURVILLAISE / FC DIEPPE – Catégorie Seniors Féminines à 8 ;
- AS PETIVILLE / AS LA FRENAYE – Catégorie U13.

Cessation d'activité

Après examen du dossier, le Comité de Direction décide d'approuver la cessation d'activité du club suivant :

- AP Centre Hospitalier du Rouvray (n° 560259).

Les présentes décisions prennent effet pour la saison 2026/2027, sous réserve du respect des dispositions réglementaires en vigueur et de l'accomplissement des formalités administratives requises.

RECOURS

Les décisions relatives aux demandes d'entente et à la cessation d'activité sont susceptibles de recours dans les conditions et délais prévus par les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football de Normandie, notamment les dispositions de l'article 90 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Les clubs concernés disposent d'un délai de deux (2) jours à compter de la notification des décisions pour exercer les voies de recours prévues par les règlements en vigueur.

III. PUBLICATION

Le présent procès-verbal formalise les décisions prises par le Comité de Direction dans le cadre des consultations écrites organisées par voie électronique entre le 30 juillet et le 5 août 2026.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Les décisions feront l'objet, selon leur nature, d'une notification aux personnes et aux clubs concernés et seront publiées conformément aux dispositions réglementaires ainsi qu'aux modalités de publication en vigueur au sein du District de Football de Seine-Maritime.

IV. INFORMATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Conformément aux dispositions des Statuts du District de Football de Seine-Maritime, le présent procès-verbal sera présenté lors de la prochaine réunion du Comité de Direction pour information, prise d'acte et approbation.

V. CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est arrêté.

Il retrace les décisions adoptées par le Comité de Direction dans le cadre des consultations écrites organisées entre le 30 juillet et le 5 août 2026, portant sur :

- le renforcement des commissions départementales ;
- les demandes d'entente pour la saison 2026/2027 ;
- la cessation d'activité d'un club.

Les décisions prennent effet conformément aux dispositions prévues pour chacune d'elles et feront l'objet, selon leur nature, des notifications et publications réglementaires.



Le Président
M. LEROY Jean-Claude

Le Secrétaire Général
M. DURECU Laurent